

Décret n° 2001-183 du 11 Avril 2001
portant nomination au ministère des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°99-203 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

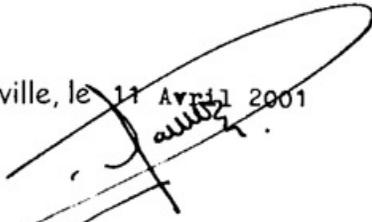
En Conseil des ministres,

DECRETE :

~~Article~~ premier.- M. (Raphaël) MALONGA est nommé inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires.

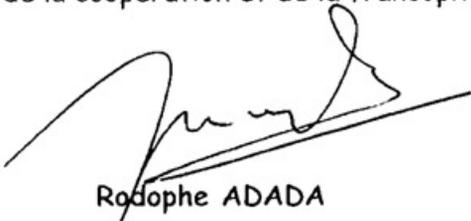
~~Article~~ 2.- Le présent décret, sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2001


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie


Rodophe ADADA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON